

AUDIT

Audit du projet clé SUPERB – Projet personnel : Mise en œuvre de la stratégie Cloud hybride

Office fédéral du personnel

L'ESSENTIEL EN BREF

Avec le projet « Personnel (IT-RH) », l'Office fédéral du personnel (OFPER) met en œuvre, dans le cadre du programme SUPERB, l'harmonisation et la standardisation des processus relatifs au personnel, qui sont actuellement gérés de façon très diverse. L'utilisation du nuage doit non seulement garantir un déroulement numérique moderne des processus, mais aussi accroître l'efficacité. La solution finale recherchée est une solution en nuage intégrale. Compte tenu de la stratégie de produits de SAP, elle pourra être mise en œuvre au plus tôt à partir de 2030. En novembre 2022, le mandant du projet SUPERB a décidé, en coordination avec la directrice de l'OFPER, de mettre en œuvre une solution hybride à titre d'étape intermédiaire.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a audité le projet pour la deuxième fois.¹ Lors de ce deuxième audit, il a évalué le choix de la variante en nuage hybride. Il a en outre évalué la mise en œuvre de cinq recommandations du premier audit.

L'audit montre que le choix de la variante en nuage hybride repose avant tout sur des considérations politiques, relatives par exemple à la souveraineté des données et à la crainte d'un rejet d'une solution en nuage intégrale. En outre, SAP n'est pas en mesure d'offrir une solution en nuage satisfaisante pour les décomptes de salaires. En effet, l'entreprise a attribué une pondération plus faible à des critères tels que les effets financiers et l'économicité, qui n'ont donc pas joué un rôle essentiel à cet égard. Cependant, bien plusieurs organes en aient été informés, il n'était pas clair pour tous les participants au projet que la variante en nuage hybride impliquait déjà que des données personnelles soient conservées et gérées dans le nuage. Par conséquent, des discussions sur les exigences en matière de législation sur la protection des données devront à nouveau être menées à un stade tardif du déroulement du projet.

Un passage progressif et coûteux à la solution en nuage intégrale

Conformément à la stratégie d'informatique en nuage de l'administration fédérale, le projet « Personnel (IT-RH) » met en œuvre par étapes le passage à la solution en nuage intégrale. Après avoir évalué plusieurs variantes, le programme SUPERB a tout d'abord opté, à fin 2022, pour une solution hybride, ce qui signifie que certaines applications seront utilisées dans le nuage public, tandis que d'autres le seront dans le cadre des systèmes sur site de l'administration fédérale. La connexion des interfaces existantes avec les systèmes environnants continuera à être assurée via un système sur site. La décision de ne pas passer directement à une solution en nuage intégrale reposait notamment, à l'époque, sur des préoccupations concernant l'acceptation des solutions en nuage par le public et par le monde politique. Le manque de maturité de la solution en nuage de SAP pour les décomptes de salaires a été un argument supplémentaire. La troisième variante, à savoir une solution entièrement sur site, a été rejetée. Elle aurait impliqué des coûts supplémentaires et de lourdes charges de travail liées au développement d'innovations et sa mise en œuvre aurait nécessité, dans certains cas, l'acquisition de produits tiers.

¹ « Audit de la standardisation des processus relatifs au personnel » (CDF-20402), disponible sur le site Internet du CDF.

La solution à deux systèmes qui découle de la décision prise requerra des coûts d'exploitation supplémentaires annuels d'environ six millions de francs jusqu'à son intégration complète dans une solution en nuage intégrale. En outre, l'intégration de plusieurs systèmes accroît la complexité de l'opération. La connexion des interfaces au système en nuage et les coûts y afférents ont été reportés. Il n'y a pas eu d'analyse approfondie de l'économicité.

Des données personnelles se trouveront bientôt dans le nuage public

À partir du 1^{er} avril 2025, des données personnelles essentielles telles que les données de base et les données relatives à l'activité professionnelle d'un employé, seront stockées et gérées dans un nuage public. SAP utilise à cet effet les centres de calcul de l'hyperscaler Microsoft, lesquels se trouvent en Suisse. Le nuage deviendra l'environnement principal. Les données utilisées par les applications qui continueront à fonctionner dans le système sur site seront répliquées dans le système sur site à partir du nuage. En ce qui concerne la protection des données, la solution hybride n'offre pas une sécurité accrue par rapport à une solution en nuage intégrale. Selon l'évaluation des variantes établie par le programme SUPERB, seule une solution sur site permettrait de mieux répondre aux exigences de sécurité.

La décision ainsi que ses conséquences et les risques qui en découlent a certes été communiquée aux parties prenantes, par exemple au préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), mais elle manquait de clarté. Certains offices ont fait part de leurs préoccupations longtemps après que la décision a été et peu avant sa mise en œuvre. Il est désormais nécessaire de clarifier la situation afin de trouver une solution enfin acceptable pour toutes les parties prenantes. Le CDF considère le présent audit comme une chance de réexaminer en profondeur les variantes envisageables et de décider de la suite des opérations, en prenant en compte avant tout les aspects de sécurité et d'économicité.